

NUMÉRO 3 – LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE QUE LES BUREAUX DEVRONT OBLIGATOIREMENT FERMER DU 17 DÉCEMBRE AU 11 JANVIER 2021

Lors d'un point de presse tenu à 17 h, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a annoncé que le télétravail sera obligatoire du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé.

Il a ajouté que les zones jaunes passeront à l'orange et que les zones orange passeront au rouge pour la période du 17 décembre au 11 janvier 2021.

Il a également annoncé :

- la fermeture de tous les commerces non essentiels du 25 décembre au 11 janvier. Comme ce fut le cas au printemps, seuls les magasins d'alimentation et les pharmacies, les quincailleries, les garages et les animaleries resteront ouverts. Il a précisé que les grandes surfaces ne pourront pas vendre des produits non essentiels. Pour les soins personnels, coiffures, manucures, spas, ils seront également fermés durant la même période.
- le report du retour en classe des élèves du primaire, initialement prévu le 4 janvier au 11 janvier, à l'instar des écoles secondaires. Cette semaine supplémentaire à la maison se fera sur le même modèle que les journées de classe prévues du 17 au 22 décembre, soit des apprentissages à la maison avec suivi quotidien des enseignants.
- que les services de garde demeurent ouverts, mais le premier ministre a lancé un appel à tous les parents qui le peuvent, de garder leurs enfants à la maison du 17 décembre au 11 janvier.
- que les services de garde en milieu scolaire seraient disponibles seulement pour les travailleurs des services prioritaires. La liste des services prioritaires sera publiée demain.

Annnonce de certains assouplissements pour les activités extérieures

Par ailleurs, le premier ministre a ajouté que les Québécois pourront dorénavant se rencontrer et faire des activités à l'extérieur. Ces rencontres devront toutefois se faire en respectant la distanciation physique de deux mètres, dans un parc ou une ruelle.

Un maximum de huit personnes pourra ainsi se réunir à l'extérieur, que ce soit pour marcher, jouer au hockey ou faire de la raquette. Il a aussi donné comme exemple les centres de ski qui pourront donner des cours de glisse pour un maximum de huit personnes auquel s'ajoutera le moniteur. Des entraînements de divers sports comptant huit individus au maximum pourront également se tenir à l'extérieur.

Il a indiqué que le gouvernement ordonne que les parcs soient ouverts et accessibles. Le respect des consignes, notamment la distance de 2 mètres, demeure obligatoire.

Cet assouplissement ne s'applique toutefois pas aux terrains privés, les rassemblements y demeurant interdits.

Annnonce concernant les étudiants de retour dans leur famille pour la période des fêtes et les personnes seules

Les personnes seules pourront joindre une seule bulle familiale pour la période du 17 décembre au 11 janvier. En ce qui concerne les étudiants, le premier ministre les a autorisés à rejoindre leur famille pour la période des Fêtes.

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS ÉPHÉMÈRES PAR LES MUNICIPALITÉS

La situation épidémiologique actuelle fait en sorte que plusieurs municipalités du Québec doivent composer avec diverses contraintes liées au niveau d'alerte maximal en vigueur (zone rouge). Plusieurs d'entre elles font preuve d'une grande créativité pour offrir aux citoyens diverses occasions de profiter du plein air, dont l'aménagement d'espaces publics extérieurs éphémères (ex. : stations chaleureuses, illumination et mise en valeur des attraits naturels ou culturels de la municipalité, etc.).

Dans ce contexte, la Santé publique profite de l'occasion pour rappeler les principales consignes à suivre pour assurer la sécurité de tous :

- En zone rouge, l'organisation de rassemblements dans un lieu public extérieur est interdite. Par conséquent, la visite de ces aménagements temporaires est libre et peut se faire en tout temps;
- Aucune animation ou activité organisée n'est réalisée sur ces sites, limitant ainsi le caractère festif de l'aménagement;
- La capacité des sites extérieurs sélectionnés permet le maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes ou les ménages qui s'y retrouvent (espace non restreint). Par exemple, le mobilier urbain (ex. : foyers et chaises) est fixé au sol et disposé de manière à respecter cette distanciation. De plus, le mobilier est en nombre restreint pour éviter un trop fort achalandage;
- La municipalité est responsable de faire appliquer les mesures sanitaires. Puisqu'il s'agit d'aménagements éphémères, celle-ci pourra facilement les retirer, advenant qu'une problématique soit détectée, notamment le non-respect des consignes sanitaires par les citoyens;
- Il est recommandé qu'à proximité de ces aménagements :
 - Des affiches faisant la promotion du port du masque (même à l'extérieur), de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique soient installées;
 - Des stations de lavage des mains soient mises en place, lorsque possible;
 - Des équipes de surveillance (ex. : policiers ou civils) soient déployées pour intervenir, au besoin.

PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a lancé hier le premier appel à projets pour l'élaboration des Plans de développement de communautés nourricières (PDCN).

Cette action du plan d'action 2020-2021 en agriculture urbaine s'inscrit dans la continuité des interventions du MAPAQ pour le développement de l'agriculture urbaine et de proximité et du système alimentaire local. Elle

permettra la mise en œuvre de stratégies territoriales comportant des actions concrètes en cette matière, dans un esprit de complémentarité avec les Plans de développement de la zone agricole.

Le PDCN met au cœur de sa démarche : les interactions entre les acteurs du monde agroalimentaire, l'ancrage au territoire et l'accès à des aliments frais et locaux. Il crée, notamment, un environnement favorable pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles, pour une plus grande autonomie alimentaire et pour une meilleure résilience face à de nombreux enjeux, dont celui des changements climatiques.

Le MAPAQ a réservé une enveloppe de 500 000 \$ pour les années 2020-2021 et 2021-2022 pour l'élaboration de PDCN.

Les municipalités, les regroupements de municipalités et les arrondissements pourront bénéficier :

- D'une aide financière, accordée dans le cadre du « Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région », pouvant couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour la réalisation des mandats décrits précédemment. Le montant de l'aide financière allouée ne peut dépasser 40 000 \$ par projet;
- D'un soutien technique et professionnel des conseillers du Ministère.

La sélection des projets se réalisera en favorisant une représentativité des différentes réalités géographiques, démographiques et socio-économiques des régions québécoises.

La période de dépôt s'étend du 14 décembre au 29 janvier minuit. Cependant, considérant ce court délai, le MAPAQ fera preuve de flexibilité quant au dépôt de certains documents obligatoires, telle la résolution municipale ou de l'agglomération.

Pour consulter les modalités du programme, cliquez [ICI](#).

Pour toute question concernant les PDCN, veuillez écrire à : pdcn@mapaq.gouv.qc.ca.

11^e APPEL À PROJETS FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE – PROLONGATION **Coopération France-Québec – Fonds franco-québécois**

Le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) est un instrument privilégié de coordination des échanges entre le Québec et la France. Il vise à faciliter le développement des partenariats et des échanges à long terme au niveau local et régional. À cet effet, il permet d'appuyer la réalisation de projets de coopération grâce à un soutien financier (subvention) d'une durée maximale de deux ans (biennal).

De manière exceptionnelle, la date de clôture de l'appel à projets du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) a été décalée en raison de la pandémie.

Les dossiers doivent être transmis par courriel à direction.france@mri.gouv.qc.ca au plus tard le 29 janvier 2021, à 23 h 59. Le courriel doit avoir pour objet « Demande de financement au FFQCD ». Tout dossier soumis après cette date ne sera pas considéré.

Des informations supplémentaires sont disponibles [ICI](#).

RÉACTION DE LA FQM AU DÉPLOIEMENT DE DIX BUREAUX DE PROJETS DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS À RISQUES D'INONDATIONS

Le président de la FQM a réagi hier à l'annonce du déploiement de dix bureaux de projets dans les principales régions à risques d'inondations par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, en soulignant que ces bureaux permettront d'assurer une meilleure cohérence des interventions visant la gestion des risques liés aux inondations à l'échelle des bassins versants.

Considérant l'importance des enjeux et le rôle prépondérant que jouent les municipalités dans la planification du territoire, son aménagement et la gestion des inondations, M. Demers a rappelé que l'implication des municipalités au sein de ses bureaux sera essentielle à l'atteinte des objectifs.

Le président a rappelé l'importance d'une prise en compte des territoires non couverts par les bureaux de projet et offert la collaboration de la FQM pour l'élaboration de solutions pour assurer un nécessaire accompagnement pour ces municipalités qui sont également soumises à une augmentation de fréquence de petits débordements, des crues soudaines, et à différentes problématiques d'inondation.

Enfin, en raison de l'augmentation en fréquence et en intensité des sinistres et des conséquences financières, sociales et environnementales considérables qui en découlent, il a rappelé les représentations faites auprès du gouvernement dans le cadre de la révision du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques voulant que les travaux visant la réalisation d'aménagements résilients afin d'accroître la sécurité des communautés et des biens ne soient pas assujettis au paiement de compensations financières coûteuses qui constituent souvent un frein à la réalisation de projets essentiels.

Pour consulter le communiqué de la FQM, cliquez [ICI](#).

Le communiqué du gouvernement est disponible [ICI](#).

COVID-19

BILAN DE LA COVID-19

Aujourd'hui le 15 décembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 167 276 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1741 cas), 959 personnes sont hospitalisées (hausse de 69), dont 125 personnes sont aux soins intensifs. 39 nouveaux décès s'ajoutent, pour total qui s'élève à 7571. De ces 39 décès, 7 sont survenus dans les 24 dernières heures, 30 sont survenus entre le 8 et le 13 décembre, 2 sont survenus à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 13 décembre s'élèvent à 24 200, pour un total de 4 369 504. **Finalement, 298 doses de vaccin ont été administrées dans la journée d'hier.**

Tableau synthèse de l'évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés	Doses vaccin
8 décembre	1 728	40	844 (+9)	121 (+7)	35 950	-

9 décembre	1 842	27	848 (+4)	113 (-8)	37 473	-
10 décembre	1 713	25	871 (+23)	123 (+10)	39 415	-
11 décembre	1 898	36	860 (-11)	129 (+6)	38 320	-
12 décembre	1 994	32	880 (+20)	123 (-6)	30 487	-
13 décembre	1 620	23	890 (+10)	122 (-1)	24 200	-
14 décembre	1 741	7	959 (+69)	125 (+3)	ND	298

¹ Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, a annoncé ce matin que le Canada recevra 168 000 doses du vaccin développé par Moderna d'ici la fin décembre, suivant son approbation par Santé Canada. Les livraisons pourraient commencer 48 heures après l'approbation du vaccin. Le premier ministre a insisté la sécurité et l'efficacité des vaccins approuvés au Canada.

Il a également confirmé la réception, la semaine prochaine, de 200 000 doses du vaccin de Pfizer faisant partie du total prévu avec Pfizer. Il a indiqué que 70 sites de vaccination pour ces doses devraient être en fonction la semaine prochaine.

Il a confirmé que le Canada a maintenant des ententes pour recevoir jusqu'à 417 000 doses avant le 1^{er} janvier.

Début de la vaccination au Québec

Par ailleurs, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé hier le début de la vaccination contre la COVID-19 au Québec. Des résidents âgés et des travailleurs du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Centre gériatrique Maimonides Donald Berman, à Montréal, et du Centre d'hébergement Saint-Antoine, dans la Capitale-Nationale, ont été les toutes premières personnes à recevoir le vaccin.

Dès la semaine du 21 décembre, la vaccination se déroulera dans plus de 20 lieux au Québec. Dans chacun des établissements, comme c'est le cas dans les deux CHSLD ciblés aujourd'hui, des équipes médicales seront sur place pour administrer les vaccins et assurer le suivi clinique nécessaire.

Cette première livraison du vaccin permettra d'administrer une première dose à 4 875 personnes dans les prochains jours. En fonction des doses que le Québec recevra, il est prévu de vacciner jusqu'à 650 000 personnes d'ici le 1^{er} avril.

Le communiqué du gouvernement du Québec peut être consulté en cliquant [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 14 décembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - CAPACITÉS HOSPITALIÈRES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a pris connaissance de la récente mise à jour des deux rapports hebdomadaires produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

Selon les données colligées durant la semaine du 30 novembre au 6 décembre 2020, le nombre de nouveaux cas est en augmentation de 21 % par rapport à la semaine précédente, avec une hausse plus marquée à Montréal et les régions limitrophes. Tous les groupes d'âge sont concernés, mais tout particulièrement les personnes de moins de 18 ans, à 32 %. Le groupe des personnes de plus de 80 ans affiche pour sa part une plus légère hausse, avec 11 %.

En ce qui a trait aux risques d'hospitalisation, ils sont semblables aux quatre dernières semaines. Le nombre d'hospitalisations anticipées présente toutefois une hausse de 26 % par rapport à cette même période de référence.

Globalement, les projections démontrent que le nombre de lits désignés pour les patients de la COVID-19 devrait être suffisant pour le mois à venir, mais un dépassement des capacités ne peut être exclu dans certains hôpitaux. Pour Montréal et les environs, les projections indiquent un nombre élevé d'hospitalisations. Pour les autres régions, ce nombre demeure également élevé, avec un taux d'occupation des lits désignés COVID-19 à près de 60 %.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALE

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé lundi par communiqué [ICI](#) une mise à jour des paliers d'alerte de certains secteurs de la région de l'Outaouais, soit les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau, qui passent en zone rouge. Les mesures associées à ce changement de zone ainsi que celles concernant le milieu sportif entreront en vigueur le 17 décembre. Rappelons que les milieux scolaires seront pour leur part fermés depuis la veille, et que les activités se poursuivront à distance selon le calendrier scolaire de chaque école.

Soulignons qu'au cours de la dernière semaine, des hausses notables de cas ont été enregistrées dans la région, essentiellement en raison d'une augmentation des cas confirmés dans ces deux MRC, qui étaient jusqu'à maintenant en zone orange.

Par ailleurs, vendredi, une mise à jour des paliers d'alerte de certains secteurs de la région sociosanitaire des Laurentides, soit ceux de la MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, a également été annoncée.

Les mesures associées à ce changement de zone sont entrées en vigueur le lundi 14 décembre. Toutefois, celles concernant les milieux scolaire et sportif entreront en vigueur dès le 17 décembre.

Les mesures applicables pour la zone [rouge](#) sont accessibles en ligne sur [Québec.ca](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

AUTRES INFORMATIONS

GESTION CONTRACTUELLE MUNICIPALE – PUBLICATION DU GUIDE SUR LES CRITÈRES DE QUALITÉ

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié vendredi un [Guide sur les critères de qualité en gestion contractuelle municipale](#). Ce guide a pour but premier d'outiller les organismes municipaux lors du choix des critères relatifs à leurs besoins, mais également d'explorer les façons possibles de pondérer ces critères et de les évaluer.

Le guide est disponible [ICI](#).

TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS EN FAVEUR DES DÉTENTEURS DE BAUX DE VILLÉGIATURE

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé ce matin l'adoption du projet modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et vise essentiellement à établir une nouvelle valeur de référence servant à la fixation du prix des loyers des terres publiques pour chacun des 49 pôles d'attraction urbains qui y figurent.

Ce changement entraînera un ajustement de la tarification des baux de villégiature gérés par le Ministère et les municipalités régionales de comté (MRC) délégataires. Sur un total d'environ 32 000 détenteurs de baux, 14 000 bénéficieront d'une baisse de leur loyer en 2021. Dans les cas où la valeur de référence augmente, la clause d'indexation, introduite en janvier 2020, limitera la hausse des loyers au taux d'inflation.

Outre la mise à jour des valeurs de référence qui déterminent les baux, les principales modifications réglementaires adoptées sont les suivantes :

- exonérer les locataires d'une terre destinée à des fins autres que commerciales ou industrielles des frais d'arpentage, lorsque ces opérations sont nécessaires;
- empêcher le transfert d'un bail visé par un avis écrit de non-conformité jusqu'à ce que celle-ci soit corrigée.

Programme de délégation de gestion par les MRC

Afin de pallier l'impact sur les MRC des nouvelles valeurs de référence, le gouvernement adopte également un nouveau programme de délégation de gestion. Le Ministère concrétise ainsi l'entente de principe signée le 8 septembre dernier avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération québécoise des municipalités. On y ajuste le partage des revenus et bonifie certaines modalités du programme, en offrant notamment un allègement de la reddition de comptes.

Les nouvelles dispositions associées au partage des revenus permettront aux MRC de maintenir des revenus au moins égaux à ceux de l'année 2020, tout en contribuant à leur croissance à long terme. Les MRC pourront ainsi continuer à bénéficier de revenus pour soutenir leurs activités de gestion et la mise en valeur du territoire public. Il est prévu que les 42 MRC délégataires pourront bénéficier de ces modalités à compter du 1^{er} janvier 2021 par le biais de nouvelles ententes de délégation.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

FORMATION

AVANT LA PAUSE DU TEMPS DES FÊTES, PRÉVOYEZ VOS FORMATIONS 2021

Saviez-vous que toutes les formations de la FQM sont accessibles en classe virtuelle?

Les formations offertes par la FQM jusqu'au mois de juin 2021, en classe virtuelle, [sont disponibles en un clic ICI](#).

Connaissez-vous les 5 nouveautés proposées dans les prochains cours?

[Découvrez-les en cliquant ICI](#).

Avez-vous réservé votre place pour le Lean Management?

Le « Lean Management » peut être une approche bénéfique pour les organisations municipales. Très populaire dans le secteur privé, cette approche fait son chemin dans le monde municipal et le cours « [Le Lean Management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale](#) » vous ouvrira les portes d'une démarche d'optimisation des coûts et d'amélioration continue de la qualité des services publics. Ce cours d'une journée d'adresse aussi bien aux élus-es qu'aux gestionnaires qui souhaitent s'initier au « Lean Management » et à la méthode « Six Sigma ».

Êtes-vous inscrit aux prochains webinaires?

Vos conférences Web

Jusqu'au 25 décembre, toutes vos inscriptions aux conférences Web présentées ci-dessous seront à 50 % du tarif régulier grâce au code promotionnel BONNESFETES à saisir lors de votre inscription.

- Le mardi 19 janvier 2021, à 14 h - [Faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement](#)
- Le mardi 9 février 2021, à 14 h - [Organisation et fonctionnement de l'état québécois](#)
- Le jeudi 11 février 2021, à 9 h - [La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, quoi de neuf?](#)

Votre prochain Café Web

- Le mardi 19 janvier 2021, à 9 h - [La relève d'entreprise par une coopérative : miser sur la pérennité ! \(Café Web\)](#)

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici](#).

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fgm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

